

Pecq, le 22 novembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Le Collège de police, composé des communes de Celles, Estaimpuis, Mont-de-l'Enclus et Pecq, a l'honneur de vous informer que le Conseil de police se réunira le **lundi 6 décembre 2021 à 18.00 heures à Pecq**, pour délibérer sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR :

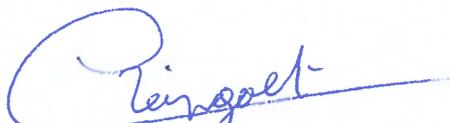
Séance publique :

1. Approbation du P.V. de la séance du 13 septembre 2021
2. MBI 2021 – Approbation tutelle - Communication
3. Budget 2022 – Arrêt
4. Financement du budget extraordinaire – Détermination définitive
5. Acquisition de mobilier – Approbation procédure de passation et documents du marché

Conformément à l'article 14, du ROI, vous pouvez consulter les documents sur place au commissariat central de Pecq, rue de Courtai 40.

Par ailleurs, en vertu de l'article 25/1, §2, alinéa 2, de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux, un membre du Conseil peut se voir transmettre les pièces relatives à l'ordre du jour, par voie électronique, pour autant qu'il en fasse la demande par écrit ou par voie électronique à l'adresse olivier.ringoet@police.belgium.eu.

Le Secrétaire f.f.,



RINGOET Olivier

Le Président,



SENESAEL Daniel